



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Nancy, le 14 novembre 2019

Le recteur de la région académique
Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Madame et Messieurs les inspecteurs
d'académie – directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du second degré

Mesdames et Messieurs les directeurs
de CIO

Division des
personnels
d'enseignement du
2nd degré,
d'éducation et des
psychologues

Dossier suivi par
Madame Peggy
GERARDIN
Téléphone
03 83 86 21 77
Courriel
peggy.gerardin
@ac-nancy-metz.fr

Chef de division
Corinne LAMBERT

2 rue Philippe de
Gueldres
CO n° 30013
54035 NANCY

Cedex
Standard
03.83.86.20.20

Objet : Mouvement inter académique des personnels d'enseignement du 2nd degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale titulaires et stagiaires – rentrée 2020

Référence : Arrêté rectoral du 14 novembre 2019

Je vous demande de bien vouloir attirer l'attention des personnels d'enseignement du 2nd degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale placés sous votre autorité sur la publication au BOEN spécial n°10 du 14 novembre 2019, de l'arrêté et de la note de service du 13 novembre 2019 relatifs au mouvement national à gestion déconcentrée pour la rentrée 2020.

Le dépôt des candidatures s'effectue dans l'application I-PROF (menu SERVICES- choix SIAM) du mardi 19 novembre à 12 heures au 9 décembre 2019 à 12 heures inclus pour le mouvement général comme pour le mouvement spécifique national.

I – MOUVEMENT GÉNÉRAL

J'attire tout particulièrement votre attention sur le chapitre II-1 des notes de service ministérielles énumérant les personnels qui doivent **obligatoirement** participer au mouvement inter-académique.

Je vous informe en outre que les agents sollicitant un changement d'académie et qui souhaitent bénéficier d'une bonification au titre du handicap, doivent retirer un dossier auprès du secrétariat du médecin conseiller technique du recteur – Tél. 03.83.86.21.02. Ce dossier sera retourné, dûment complété et accompagné des pièces justificatives nécessaires, au service médical du rectorat le 12 décembre 2019 au plus tard.

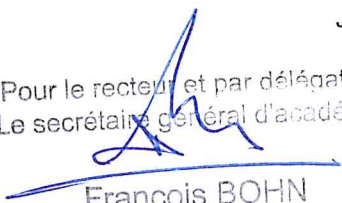
II – MOUVEMENT SPÉCIFIQUE NATIONAL

Les candidats à des postes offerts dans le cadre du mouvement spécifique national devront se reporter au chapitre II-6 et à l'annexe III de la note de service n°2019-161 du 13 novembre 2019 afin de se conformer aux modalités particulières de dépôt des candidatures pour ce type de postes.

Il est recommandé aux candidats de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité, pour un entretien, et de lui transmettre un exemplaire de leur dossier de candidature.

Jean-Marc HUART

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général d'académie


François BOHN

PJ : Calendrier des opérations du mouvement inter académique.

**CALENDRIER DES OPERATIONS
DU MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE 2020**

mardi 19 novembre 2019 (12 heures) au lundi 09 décembre 2019 (18 heures)	Saisie des vœux sur I-prof SIAM
mardi 10 décembre 2019	Envoi des formulaires de confirmation de demande de mutation aux établissements
jeudi 12 décembre 2019	Date limite de dépôt des dossiers de demande de bonification au titre du handicap
lundi 16 décembre 2019	Date limite de retour au rectorat des formulaires de confirmation de demande de mutation signés et accompagnés des pièces justificatives
lundi 13 janvier 2020	Affichage sur I-prof SIAM des barèmes calculés par l'administration
mardi 14 janvier au 28 janvier 2020	Réception des demandes de rectification de barème
vendredi 31 janvier 2020	Fin de l'affichage des barèmes initiaux ou rectifiés le cas échéant